



**« Open Law, droit ouvert et numérique :
état des lieux en Europe »
4^{ème}
Journées Européennes
d'Informatique Juridique**

23 et 24 novembre 2016

Auditorium Thomson Reuters
6/8 boulevard Haussmann Paris 9^o

Organisées par l'Association pour le Développement de l'Informatique Juridique (ADIJ), et les associations Juriconnexion et Open Law* Le droit ouvert

Sous le haut patronage du Conseil National du Numérique (CNUM), du Barreau de Paris et de l'association Henri Capitant

Conférence associée au programme du Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO)

Dossier de présentation et de sponsoring

Sommaire

Programme des Journées	page 2
Comité scientifique	page 5
Les trois associations organisatrices des JEIJ	page 6
Les programmes d'Open Law, le Paris Open Source Summit (POSS) et le partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)	page 7

Programme :

23 novembre

Ouverture de la Conférence par :

- M. Fernando Paulino Perreira, Conseil de L'union Européenne – président du groupe de travail Jurinfo – eJustice
- et M. Frédéric Sicard, Bâtonnier du Barreau de Paris (*à confirmer*)

Matin :

Présidence : M. Mohammed Adnène Trojette, Magistrat, Chargé de mission auprès du Premier président de la Cour des comptes

Thème : Open data en Europe – la mise en œuvre des directives

L'ouverture des données en Europe : bilan et perspectives d'exploitation (mise en oeuvre des textes européens).

Mise à disposition de jeux de données juridiques en [Open Data](#) disponibles à tous y compris aux éditeurs commerciaux (licences etc).

Intervenants déjà prévus : Jean-Michel Thivel et/ou Patrice Platel, Marc Kuster (OPOCE), Anne Cousin (atelier ADIJ Open Gov)

Après-midi :

Présidence : M. Benjamin Jean, [Président d'Open Law, le droit ouvert](#), CoPrésident du Paris Open Source Summit

Thème : L'économie numérique du droit en Europe: expériences comparées

bilan des 4 défis du Programme P4-END Open Law/ADIJ pour la France : déontologie de la Legal Tech, formation des acteurs juridiques de demain, interprofessionnalité 2.0, quel avenir pour la eprocédure en Europe

D'autres Legal Tech en Europe : Belgique - Pays Bas - Allemagne – Grande

24 novembre

Matin : Thème : Droit ouvert et Open Access en Europe

(favoriser l'[Open Access](#), l'idée étant que le droit n'a pas vocation à être fermé et au contraire a tout intérêt à être mutualisé. Cette ouverture naturelle en fait un bon terrain d'expérimentation

Président : M. Philippe Lortie, Premier Secrétaire de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)

Accès à la Jurisprudence, état des lieux comparé (règles du G29, analyse comparative (expériences françaises, belges, anglaises et autrichiennes).

- Intervention de Marc Van Opineen sur le guide des bonnes pratiques de mise en ligne de la jurisprudence (dont la question de l'anonymisation) que la Commission va éditer (guide destiné aux Etats membres)
- Intervention sur l'évolution de la Cour de cassation française par rapport à ces principes – rapport d'étape du programme Open Case Law

Open science : accès à la doctrine, ré-exploitation, marché de la données scientifique (évolution législative des états membres, mise en œuvre, rigidité et disruption dans le monde éditorial et universitaire avec des

Intervenants pressentis : Ruth Bird (présidente de l'IALL – directrice de la Bodleian Library), Marie Farge (CNRS) (*sous réserve*), Sadri Saieb (directeur de la Bibliothèque de l'ISDC – Lausanne)

Après-midi : **Thème : Droit ouvert et Open Source en Europe**

Sujets examinés : logiciels ouverts et perspectives européennes des outils de e-justice, développement d'applications libres et Open Source, définition de spécifications Open Source interopérables,

Présidente : Mme Primavera De Filippi, chercheuse au [CERSA](#) et au Berkman Center for Internet & Society de l'Université de Harvard,

Travaux sur la normalisation des documents juridiques numériques (ELI, et Akoma Ntoso),

un cas d'espèce : le projet de code européen des affaires (l'association Capitant qui mène ce projet avec le CNB et l'Ordre de Paris et d'autres acteurs a été sollicitée)

Utilisation de la technologie Blockchain dans le développement de la Legal Tech.

Intervenants envisagés : Université de Liège, laboratoire de eProcédure, John Dan (ELI-UE), Pierre Larrède (DILA), Philippe Dupichot (Association Capitant)

Clôture de la Conférence par Mme Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

Comité scientifique

Co-Présidents :

Véronique Lehideux, directrice DILA (à confirmer)

Bruno Dondero – professeur à l’Université Paris 1

Vices présidents :

Pascal Petitcollot – président de l’ADIJ

Benjamin Jean – président d’Open LAw

Laurence Longet – présidente de Juriconnexion

Secrétaire : Guiraude Lame _ Natixis

Membres :

<p>Guillaume Adréani, Défenseur des droits Hélène Alves - DILA (à confirmer) Karima Ben Abdelmalek, ADIJ Bernard Benhamou, Institut de la Souveraineté Numérique (à confirmer) Marie Bernard, Cabinet Dentons Ruth Bird, IALL Artur Borzeda, DILA (à confirmer), Danièle Bourcier, CERSA-CNRS Benoît Breard, Cabinet Shearman & Sterling, Sylvie Chevillotte, Bibliothèque Cujas, Jean Delahousse, Consultant Marie Farge, CNRS (à confirmer) Ronan Guerlot, Cour de Cassation, Cindy Kus, Ministère des finances, Pierre Larrède - DILA,</p>	<p>Philippe Lortie, Conférence de la Haye Laure Lucchesi, Etalab (à confirmer), Anne-Laure Paulet, AFJE, Sumi Saint-Auguste, groupe ELS, Sadri Saieb, Institut Suisse de Droit Comparé, Olivia Tambou, Université Paris Dauphine (à confirmer), Jean Michel Thivel, SGAE services du premier ministre, Adnène Trojette, Cour des Comptes, Henri Verdier, DINSIC (à confirmer), Fabio Vitali, Université de Bologne (à confirmer), Célia Zolynski, CNUM (à confirmer)</p>
---	--

Les trois associations organisatrices des JEIJ

L'ADIJ (<http://www.adij.fr/>) : L'ADIJ est un point de rencontres et d'échanges entre les différentes professions, condition indispensable pour permettre une approche interdisciplinaire des questions que pose la société de l'information. Elle est très proche des avocats et tout particulièrement du Barreau de Paris. Les membres de l'ADIJ représentent tous les acteurs du monde du Droit, professeurs et chercheurs, représentants des Pouvoirs publics, de la Magistrature, des Avocats, des Editeurs, des Notaires, des Huissiers et des Experts judiciaires.

L'ADIJ coopère étroitement avec les associations et les organismes les plus dynamiques du secteur, en France avec Lexposia, le salon I-Expo, le salon juridique de l'Internet et du numérique, le Comité Français de la Chambre de Commerce Internationale (CCI), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), Juriconnexion, l'ADBS, l'API-PL, l'APROGED, l'Association Française des Juristes d'Entreprises (AFJE) et à l'étranger avec la Computer Law Association (CLA), l'Association de Droit de l'Informatique Libanaise (ADIL) et le laboratoire de recherche LexUM de l'Université de Montréal. L'ADIJ participe ainsi activement à la réalisation de nombreuses actions et manifestations communes.

* * *

Juriconnexion (<http://www.juriconnexion.fr>) : une association ouverte à toutes personnes (juristes, documentalistes, avocats, notaires, administrations, banques, grandes entreprises, collectivités territoriales) utilisant divers produits électroniques d'information juridique dans le cadre de leur pratique professionnelle quotidienne. Depuis 1988, Juriconnexion entretient un dialogue constructif avec les producteurs, serveurs et distributeurs. Elle exprime le point de vue des utilisateurs auprès des pouvoirs publics et joue un rôle actif dans la construction des banques de données juridiques officielles. Elle travaille en liaison avec d'autres associations ou organismes ayant des préoccupations voisines.

* * *

Open Law* Le Droit Ouvert (<http://openlaw.fr/index.php>) : Open Law est un programme de cocréation numérique destiné à mettre en valeur le droit ouvert, accompagner globalement l'ouverture des données juridiques et stimuler l'innovation collaborative autour des données juridiques ouvertes. Il préfigure et consolide une communauté de legal hackers composée de toute personne désirant contribuer, quelle que soit sa formation, son expérience ou encore ses compétences étudiants et professionnels du droit, graphistes, développeurs ou entrepreneurs ; porteurs de projets et simples contributeurs, etc.).

Placé sous le triple signe de l'innovation, de la collaboration, et de l'ouverture, il fonctionne en cycle court (période de six mois à un an) durant lequel une multitude d'événements périodiques permet d'approfondir, préfigurer et prototyper les différents projets et scénarios de services susceptibles d'être coconstruits.

Le programme Economie Numérique du Droit (P4-END) et les autres programmes d'Open Law Le Paris Open Source Summit (POSS) et le Partenariat pour un Gouvernement ouvert

Les JEIJ au cœur de l'actualité de l'Informatique Juridique

Les conclusions des 4 défis du P4-END et celles du programme précédent Open Law Europa alimentent une grande partie des thèmes des JEIJ. Le programme suivant qui sera dévoilé le 15 septembre prochain, intitulé Open Case Law, se consacre à l'ouverture de la jurisprudence en France. Les conclusions des 5 réunions de travail qui seront menées avant les JEIJ serviront ses travaux. Tous ces programmes sont construits autour de la naissance et de la croissance des communs du Droit.

Les communs : du programme Open Law Europa au programme Open Case Law en passant par le P4-END, ces nouvelles entités du paysage de l'information juridique posent un fil directeur vers toutes les questions abordées par les JEIJ : co-création collaborative de la norme, harmonisation des ontologies et technologies de référencement de toutes les données juridiques entre open access et open data, compétences informatiques et juridiques attendues des habitants du monde du droit, naissance de nouvelles structures professionnelles, prédictibilité du droit, méthodologies de dématérialisation des procédures. Toutes ces questions sont reprises dans les thématiques du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Les conclusions des JEIJ s'intégreront dans les tables-rondes organisées par l'ADIJ et Open Law lors de l'ouverture du PGO 6-10 décembre 2016.

Le POSS <http://www.opensourcesummit.paris/> est un rendez-vous incontournable pour les acteurs du logiciel libre et de l'Open Source. Empowering Open Innovation ». L'édition 2016 s'articulera autour de l'idée que l'innovation, qui se veut de plus en plus ouverte et collaborative, repose aujourd'hui massivement sur l'Open Source, l'Open Data et les modèles connexes (Open Hardware, Open Access, etc.). Plus encore, l'introduction de ces idées dans chaque nouveau métier ou filière assure un bénéfice partagé de cette innovation technologique et sociétale. Blockchain, Internet des objets, ou Big Data sont autant d'innovations qui n'inspirent confiance que lorsqu'elles sont pensées dans une logique de mutualisation, de pérennisation et de souveraineté.

Les conférences du POSS abordent deux thématiques qu'on retrouvera lors des JEIJ : Blockchain et Open Gouvernement

Conscients de l'importance de cette nouvelle dynamique économique et de la vitalité de la French Tech, les organisateurs du Salon de la Legal Tech veulent réunir toutes les composantes du monde du droit à l'occasion de ce rassemblement au même endroit que les autres marchés en expansion : e-Santé, Transports, Collectivités, Smart City.